

Les statuts hospitaliers en France

Tout public étudiant

Prenez connaissance des statuts hospitalo-universitaires en France. Comparez avec la situation dans vos pays. ¹

Les principaux statuts hospitaliers sont:

- praticien hospitalier : accession par concours au corps des praticiens hospitaliers – exercice à temps plein ou temps partiel ; les praticiens temps partiel peuvent exercer une activité en dehors de l'hôpital ;
- assistant des hôpitaux : fonctions temporaires et contractuelles ;
- praticien attaché : fonctions contractuelles ;
- praticien contractuel : fonctions temporaires et contractuelles.

Les principaux statuts universitaires sont :

- professeur des Universités – concours – agrégation ;
- maître de conférences des Universités.
- chef de clinique, praticien hospitalo-universitaire – fonctions temporaires

Les rémunérations des médecins hospitaliers non universitaires se fait par échelon :

Rémunération nette mensuelle au 31/08/2010 (primes spécifiques et indemnités de gardes non incluses)

- pour les temps plein, entre 3.816 € et 6.630 € net suivant les échelons;
- pour les temps partiel (à 6 demi- journées par semaine) les salaires varient entre 2.017 € et 3.762 € ;
- un praticien attaché à temps plein (10 demi- journées) percevra selon son échelon entre 2.068 € et 3.852 €;
- les rémunérations des assistants varient selon qu'ils sont généralistes ou spécialistes entre 1.868 € et 2.400 € pour un généraliste et entre 2.152€ et 2.658€ pour un spécialiste ;
- les rémunérations des praticiens adjoints contractuels varient entre 1.868 € et 3.232 €.

¹ Source : Pr. Michel Moreigne, chef du Service de Pédiatrie de l'Hôpital d'Antibes.

